



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE

Troyes, le 22 janvier 2021

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2021, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, interdit la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à des rassemblements à caractère festif de type rave-party ou teknival, sur l'ensemble du département de l'Aube, à compter du samedi 23 janvier 2021 à 6h00 au dimanche 24 janvier 2021 à 6h00.

### Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 52/74  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10

